



N° d'inscription		FORMULAIRE DE DEMANDE DE MUTATION A INSERER DANS LE REGISTRE DES DEMANDES DE MUTATIONS PRIORITAIRES OU DANS LE REGISTRE DES DEMANDES DE MUTATIONS NON PRIORITAIRES
Date de dépôt	2023	

VOLETS A (à remplir par le demandeur)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
DEMANDEUR	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1) :	Etat civil (1) :
Nationalité (2) :	Nationalité (2) :
Registre national : <input type="checkbox"/>	Registre national : <input type="checkbox"/>
Profession (3) :	Profession (3) :
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :
Adresse : Rue N°	Adresse : Rue N°
Code : Localité : Pays : ...	Code : Localité : Pays :
Date de domiciliation :	Date de domiciliation :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)						
	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
1				<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Commune du domicile :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Date de domiciliation :	
2				<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Commune du domicile :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Date de domiciliation :	
3				<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Commune du domicile :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Date de domiciliation :	



4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	Commune du domicile : Date de domiciliation :	
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	Commune du domicile : Date de domiciliation :	
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	Commune du domicile : Date de domiciliation :	

Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement (mois/année) : /.....

A.2. RAISONS DE LA DEMANDE	
1) Mutation introduite pour sous-occupation du logement	
2) Mutation introduite en vue d'obtenir un logement proportionné, à l'exception des points 1,3, et 7	
3) Mutation introduite en vue de quitter un logement non proportionné attribué sur la base d'une dérogation accordée conformément à l'article 1 ^{er} , 15°, alinéa 3 a) et b), ET occupé depuis au moins 3 ans	
4) Mutation introduite en vue d'aller d'un logement vers un logement spécialement conçu pour des personnes âgées de plus de 65 ans, pour des étudiants ou pour des personnes handicapées, ou inversement	
5) Mutation introduite en raison des revenus du ménage	
6) Mutation introduite pour convenances personnelles <ul style="list-style-type: none"> a) Pour des raisons d'urgence sociale ou de cohésion sociale, b) Afin d'obtenir un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation pour des personnes présentant des problèmes médicaux attestés par un médecin, c) Autre. 	
7) Mutation introduite afin d'obtenir un logement de 2 chambres chambre en application de l'article 1 ^{er} , 15°, alinéa 1 ^{er} , c.	

A COMPLETER PAR LA SLSP

B.1. DATES (4)	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
de dépôt					
.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../.... .../.../....	.../.../....	.../.../....

B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (5)					
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	
LE LOGEMENT DOIT ETRE ADAPTE (6)				OUI	NON
B.3. LE LOGEMENT ACTUELLEMENT ATTRIBUE					
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	
LOGEMENT ADAPTE				OUI	NON
DEMANDE DE DEROGATION POUR URGENGE OU COHESION SOCIALES				OUI	NON
DEMANDE DE DEROGATION POUR RAISON MEDICALE				OUI	NON



1. Etendue géographique de votre demande de mutation¹

Désormais, vous pouvez limiter votre demande de mutation à un ou plusieurs quartiers de la commune.

SOUHAIT CONCERNANT L'ETENDUE GEOGRAPHIQUE		
Saint-Nicolas	Montegnée	Tilleur
<input type="checkbox"/> Quartier Coopération	<input type="checkbox"/> Quartier Thierbise	<input type="checkbox"/> Quartier Bordelais
<input type="checkbox"/> Quartier Trixhes aux Agneaux	<input type="checkbox"/> Quartier Angleur	<input type="checkbox"/> Quartier Chêne
<input type="checkbox"/> Quartier Malaise	<input type="checkbox"/> Quartier Vertbois	<input type="checkbox"/> Quartier Tilleur bas
	<input type="checkbox"/> Quartier Pansy	

A noter : - nous ne vous proposerons aucun logement situé en dehors de la zone que vous aurez choisie ;
- vous pourrez modifier vos choix par la suite si vous le souhaitez.



La restriction de votre demande peut avoir un impact sur un éventuel surloyer pour chambres excédentaires.

2. Souhait d'une maison ou d'un appartement²

Vous pouvez signaler votre préférence pour une maison, un appartement, avec garage ou jardin. Cependant, la société n'est pas tenue de répondre à votre souhait.

SOUHAIT CONCERNANT LE LOGEMENT			
Maison ou appartement	<input type="checkbox"/>		
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.

Le responsable du traitement est la S.C.R.L. Habitations sociales de Saint-Nicolas, dont le siège est à 4420 Saint-Nicolas rue des Charbonnages, 95.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 (et ses modifications) et le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/4/2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de mutation sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Fait à , le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

¹ Article 17 bis, §1er, alinéa 4 de l'AGW du 06/09/07.

² Article 12, §1er, 3ème alinéa de l'AGW du 06/09/07.



A.3. VOIES DE RECOURS (7)

- 1- Si vous estimez que la décision de la société de logement n'est pas justifiée, vous devez adresser une réclamation à votre société de logement par lettre recommandée et cela dans les 30 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision défavorable.
- 2- La société de logement a alors 30 jours pour examiner votre réclamation. Si vous n'avez pas de réponse de sa part dans ce délai, vous devez considérer que la société de logement n'accepte pas votre réclamation.
- 3- Si la société de logement a répondu de manière négative à votre lettre de réclamation, alors seulement, vous pouvez introduire un recours, par lettre recommandée, à la Chambre de recours, dans les 30 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision défavorable.
- 4- Si la société de logement ne vous a pas répondu dans les 30 jours de l'introduction de votre lettre de réclamation auprès d'elle, alors seulement, vous pouvez introduire un recours, par lettre recommandée, dans les 60 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision initiale de la société ou de la publication aux valves de la décision initiale de la société.
- 5- Le recours doit être adressé à : Chambre de recours - Société wallonne du Logement Rue de l'Ecluse, 21 - 6000 CHARLEROI. En y joignant une copie de votre réclamation adressée à votre société de logement. Si vous n'avez pas introduit cette première réclamation auprès de votre société de logement dans le délai légal, la Chambre de recours ne pourra pas examiner votre dossier.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code Wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

- (1) indiquer : **C**..... pour la personne célibataire;
M pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
D..... pour la personne divorcée;
S..... pour la personne séparée.
V..... pour la personne veuve.
 - (2) indiquer : **B**..... pour les ressortissants belges;
U..... pour les ressortissants de l'Union Européenne autres que belges;
A..... pour les autres ressortissants.
 - (3) indiquer : **S**..... s'il s'agit d'un salarié;
I..... s'il s'agit d'un indépendant;
C..... s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;
P..... s'il s'agit d'une personne pensionnée;
MU.... s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;
MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.
 - (4) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17 bis.
 - (5) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.
 - (6) Code wallon du Logement, article 1er, 25° : logement dans lequel des travaux ont été effectués en vue de permettre une occupation adéquate par un ménage dont un des membres est handicapé.
 - (7) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.
- Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement du 8 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public et introduisant des règles de mutation pour les baux à durée indéterminée.
- Namur, le 8 mai 2014

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre du Logement,
J.-M. NOLLET



Accord explicite quant au traitement de vos données à caractère personnel

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Par la présente, nous :

NOM :PRENOM :

(selon le cas) **conjoint/cohabitant** et enfants >13 ans, donnons notre consentement explicite à la Société des Habitations Sociales de Saint-Nicolas, pour le traitement de nos données à caractère personnel (ou celles de la personne mineure de 13 ans dont je suis le représentant légal) qui pourront uniquement être traitées en vue de la gestion de notre dossier pour l'accès à un logement public, et ce, dans le respect des finalités décrites dans la Charte vie privée.

Cette « charte vie privée », fait partie intégrante de notre politique de gestion des données à caractère personnel. Elle peut être modifiée à tout moment et peut être consultée via le lien suivant : <http://www.hssn.be/actualite/politique-de-confidentialite/>

Fait à Saint-Nicolas, le

Signature(s) du ou des candidats (précédé de la mention « LU ET APPROUVE »)